

POLITIQUE D'UTILISATION ACCEPTABLE (PUA)

Janvier 2026

1. Objet de la politique

La présente Politique d'utilisation acceptable (Acceptable Use Policy – AUP) définit les règles générales encadrant l'utilisation de l'infrastructure et des services du **Gabon Internet eXchange (GABIX)**.

Elle vise à assurer :

- La stabilité de l'infrastructure,
- La sécurité des réseaux connectés,
- Un usage responsable et conforme aux bonnes pratiques de l'écosystème Internet.

Cette politique s'applique à l'ensemble des membres connectés à GABIX.

2. Principe général

L'infrastructure de GABIX est destinée exclusivement à l'échange de trafic Internet entre réseaux autonomes dans un cadre neutre et collaboratif.

Chaque membre s'engage à utiliser l'infrastructure de GABIX de manière :

- Légale,
- Responsable,
- Conforme aux règles établies par la présente politique.

3. Utilisations autorisées

Sont autorisées :

- L'échange de trafic Internet entre membres dans le cadre des relations de peering,
- L'utilisation des services proposés par GABIX conformément à leur finalité,
- Toute activité conforme aux lois et règlements en vigueur.

4. Utilisations interdites

Il est strictement interdit d'utiliser l'infrastructure de GABIX pour :

- Des activités illégales ou frauduleuses,
- La diffusion de trafic malveillant (attaques, scans abusifs, déni de service, etc.),
- Toute action visant à perturber le fonctionnement de l'infrastructure ou des réseaux connectés,
- La diffusion de routes non autorisées ou incorrectes,
- Toute utilisation contraire aux bonnes pratiques de routage et de sécurité.

5. Sécurité et bonnes pratiques

Les membres s'engagent à :

- Sécuriser leurs équipements et configurations,
- Appliquer les bonnes pratiques de routage (BGP),
- Maintenir des informations exactes et à jour dans les bases de référence (ex. PeeringDB),
- Coopérer de bonne foi en cas d'incident affectant l'infrastructure.

6. Supervision et intervention

GABIX peut procéder à une supervision technique limitée de l'infrastructure afin d'en assurer le bon fonctionnement.

En cas de comportement susceptible de porter atteinte à la stabilité ou à la sécurité de l'infrastructure, GABIX se réserve le droit de :

- Contacter le membre concerné,
- Demander des mesures correctives,
- Prendre toute mesure raisonnable et proportionnée nécessaire à la protection de l'infrastructure.

7. Responsabilité

Chaque membre demeure pleinement responsable :

- Du trafic qu'il injecte sur l'infrastructure,
- De ses équipements,
- Du respect des obligations légales applicables à ses activités.

GABIX ne saurait être tenu responsable du contenu ou de la nature du trafic échangé entre les membres.

8. Évolution de la politique

La présente AUP peut être mise à jour afin de tenir compte :

- De l'évolution des services,
- Des menaces émergentes,
- Des bonnes pratiques reconnues dans l'écosystème Internet.

Toute modification significative fera l'objet d'une communication appropriée.

9. Contact

Pour toute question relative à la présente politique, les membres peuvent contacter l'équipe GABIX via les canaux officiels.